

LA LETTRE Arsage

Votes en Assemblée Générale du 20 Mai 2021



link



Le conseil d'administration d'Engie a proposé 20 résolutions qui vont être soumises à l'assemblée générale des actionnaires, ce 20 mai.

Vous êtes détenteurs au nominatif d'actions ENGIE, l'Assemblée générale Engie du 20 mai est aussi votre tribune.

Exprimez-vous par vos droits de vote dès maintenant.

L'ARSAGE vous propose un positionnement de votes explicites en regroupant nos droits de votes pour peser sur les décisions.

Comment faire ?

Tout simplement, lorsque vous allez recevoir les éléments de vote de votre banque ou de votre gestionnaire, par mail ou courrier : vous cochez « **JE DONNE POUVOIR A** » sur internet ou sur le formulaire. L'ARSAGE vous propose de donner pouvoir à Monsieur **Christophe AUBERT** (le président actuel de l'association)

Pour les formulaires, dater, signer et renvoyer à l'adresse suivante :
ARSAGE, Bureau Engie 47-49, AVENUE SIMON BOLIVAR - 75019 PARIS

L'ARSAGE décrypte pour vous les tenants et aboutissants de ces résolutions et vous propose un positionnement :

Résolution n°1 et 2 : Approbation des opérations et des comptes
Validées par deux cabinets d'experts comptables indépendants (EY & Deloitte) Proposition de vote : **POUR**

Résolution n°3 : Affectation du résultat

Le Résultat Net Récurrent Part du Groupe (NIRGs) est positif de 1,7 Md€. Le Résultat Net Part du groupe Engie S.A. (NRGs) est négatif à 1,5 Md€. Ce résultat négatif est dû à la dépréciation de 2,9 Md€ de l'actif nucléaire Belge qui n'a jamais été enregistrée dans les comptes par la direction précédente d'Engie malgré la loi Belge, invariable, depuis 2003 (qui impose la fermeture des centrales dès 2025). Le Conseil d'Administration propose aux actionnaires 75% du NIRGs, en haut de la fourchette de la guidance (65% à 75%) proposée il y a 2 ans par le conseil d'administration.

L'ARSAGE demande dès 2021, la révision de la politique de dividende pour y incorporer un garde fou en fonction du résultat Net du groupe (NRGs) afin de préserver en priorité la valorisation du Groupe (actif)

Proposition de vote : **CONTRE**

Résolution n°4 : Approbation des conventions réglementées

Des conventions réglementées sont établies et publiées dans le Document Universel d'Enregistrement afin de pallier à tous conflits d'intérêts entre les membres du Conseil et Engie. vote : **POUR**

Résolution n°5 : Autorisation d'opérer sur les actions de la société
Ces opérations sur titre permettent différentes actions ; comme celles permettant de réaliser les résolutions n°16 à 19. Mais également de réguler le cours de Bourse du titre Engie avec l'achat /revente de titre avec la trésorerie du groupe.

L'ARSAGE demande que des restrictions soient apportées sur cette résolution pour être acceptable . En particulier sur l'utilisation inadéquate de la trésorerie du Groupe au regard de l'intérêt commun de toutes les parties prenantes.

vote : **CONTRE**

Résolution n°6 : Nomination de Catherine Mac Gregor en qualité d'administratrice d'Engie.

La séparation des pouvoirs voulue par Engie ne doit pas conduire à reconsidérer la question du partage du pouvoir entre le conseil d'administration et la DG qui exécute la stratégie voulue par ce dernier. Cette résolution donnera 1/14^{ème} du pouvoir à la DG qui serait juge et partie.

vote : **CONTRE**

Résolution n°7 : Nomination d'une administratrice (Jacinthe Delage) représentant les salariés actionnaires proposés par le CS fond Link et parrainée par l'AG2S.

La candidate a été proposée par le CS Link France avec le soutien des votes de la direction d'Engie et contre l'avis de la majorité des membres élus par les salarié(e)s .

vote : **CONTRE**

Résolution n°8 : Nomination d'un administrateur (Steven Lambert) représentant les salariés actionnaires *proposés par le Fond Link International.*

vote : **POUR**

Résolution n°9 : Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux.

vote : **POUR**

Résolution n°10 : Approbation de la rémunération totale à verser à Monsieur J-P. CLAMADIEU, président du Conseil d'administration d'Engie. *Validation du montant correspondant à la politique approuvée par l'AG l'année dernière.*

vote : **POUR**

Résolution n°11 : Approbation de la rémunération totale et avantages à verser à Madame Isabelle Kocher , Directrice Générale du 1^{er} au 24 février 2020. *Les éléments de rémunération forfaitaire, décidés avant la publication des indicateurs de résultats, ne sont pas raisonnables.* vote : **CONTRE**

Résolution n°12 : Approbation de la rémunération totale et avantages à verser à Madame Claire Waysand, Directrice Générale du 24 février au 31 décembre 2020. vote : **POUR**

Résolution n°13 : Approbation de la politique de rémunération pour les administrateurs *pour les prochains exercices*
Le pourcentage d'augmentation a été excessif (en décalage avec les pratiques de rémunération des salariés). Vote : **CONTRE**

Résolution n°14 : Approbation de la politique de rémunération pour le président du conseil d'administration *pour les prochains exercices.*
La rémunération n'a pas changé. vote : **POUR**

Résolution n°15 : Approbation de la politique de rémunération pour la Directrice Générale *pour les prochains exercices.*
La rémunération globale est toujours dans une proportion déraisonnable au regard de l'ensemble des autres salariés. L'ARSAGE demande que le périmètre de comparaison soit le Groupe et l'ensemble de ses filiales consolidées et que le coefficient multiplicateur ne soit pas supérieur à celui demandé par la CFDT. vote : **CONTRE**

Résolution n°16 et 18 : Autorisation d'augmentation du capital par émission d'action et leurs attributions en actions gratuites à l'ensemble des salariés du Groupe. vote : **POUR**

Résolution n°17 et 19 : Autorisation d'augmentation du capital par émission d'action et leurs attributions en actions gratuites à certaines salariés du groupe.

Cette résolution est nécessaire aux engagements pris par le Groupe au regard des contrats de travail de certains salariés. L'ARSAGE demande en amont plus d'engagements au travers une politique « plus transparente » pour plus d'équité. vote : **POUR**

Résolution n°20 : Pouvoirs pour l'exécution de toutes les résolutions *qui seront adoptées*. vote : **POUR**

Résolution n°A : Résolution alternative à la résolution n°3 *Proposition du paiement d'un dividende de 0,35€ par action au lieu de 0,53 € par action.* vote : **CONTRE**

L'ARSAGE est une association qui soutient les salariés actionnaires, un développement harmonieux de l'entreprise à travers une stratégie et des emplois d'avenir.

Adhérez à l'ARSAGE pour compter aujourd'hui et demain sur www.arsage.org



Association soutenue par

